



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 16 novembre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Claude PINON, M. François BRIOT, M. Georges MAGLICA, M. Gaston FOUCHERES, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jacques PILLIEN, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Christiane COLOMBET, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Christian PARIS, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, M. Philippe CARBONNEL, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Christine DURNERIN, M. Patrick AUDARD, M. Philippe BELLEVILLE, M. Nicolas BOURNY, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAI, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Didier MARTIN, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Jean-Marc NUDANT pouvoir à M. François BRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Yves BERTELOOT, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Gérard LABORIER, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à M. Jacques DANIERE.

OBJET : Délégation des aides à la pierre : avenant 2006 à la convention

Afin de permettre l'engagement du projet d'extension de la Résidence Internationale Etudiants (RIE), située dans le quartier Montmuzard à Dijon (d'une capacité actuelle de 300 chambres), dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'OPAC, propriétaire de l'établissement, une dotation complémentaire de 50 agréments (correspondant à 100 équivalents-logement) en prêt locatif social (PLS) a été accordée au Grand Dijon dans le cadre de la délégation de gestion des aides à la pierre, portant à 130 (au lieu de 80) l'enveloppe 2006.

Il est précisé que le financement en PLS de cette opération permettra aux étudiants hébergés au sein de la RIE, gérée par l'Association pour l'Accueil et la Formation des Etudiants Etrangers en Bourgogne (AFEB), de bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) et que ce projet s'inscrit dans la dynamique de renforcement de l'attractivité universitaire et d'enseignement supérieur de l'agglomération dijonnaise.

Cette dotation complémentaire nécessite d'établir un avenant à la convention 2006-2008 de délégation de gestion des aides à la pierre que le Grand Dijon a signée avec l'Etat le 10 février dernier.

Les articles I-3 et II-1 de la convention sont ainsi modifiés :

- l'objectif triennal de production de logements financés en PLS (prêt locatif social) est porté de 240 à 290 logements,
- l'objectif de production de logements financés en PLS pour l'année 2006 est porté de 80 à 130 logements,

- dans la limite des dotations ouvertes en Loi de finances, le contingent d'agrément PLS alloué au délégataire pour la durée totale de la convention est porté de 240 à 290,
- pour l'année 2006, le contingent d'agrément PLS alloué au délégataire est porté de 80 à 130.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'approuver** l'avenant 2006 à la convention 2006-2008 de délégation de gestion des aides à la pierre pour le logement du Grand Dijon, tel qu'annexé à la présente délibération, relatif à la dotation complémentaire de 50 agrément PLS destinés au financement du projet d'extension de la Résidence Internationale Etudiante (RIE) ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **20 NOV. 2006**
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
21 NOV. 2006



VU pour être annexé à délibération

du Conseil du : 16 NOV. 2006

DIJON, le : 20 NOV. 2006

LE PRÉSIDENT

**Convention triennale de délégation
de gestion des aides à la pierre pour le logement
en application du XIII de l'article 61
de la loi n°2004-809 du 13 août 2004**

Avenant n°1

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 NOV. 2006



La présente convention est établie entre :

La Communauté de l'agglomération dijonnaise, représentée par François REBSAMEN, Président, ci-après dénommée le Grand Dijon ou le délégataire

et

l'Etat, représenté par Paul RONCIERE, Préfet de la Région de Bourgogne, Préfet du département de la Côte d'Or,

Vu la convention de délégation de gestion des aides à la pierre du 10 février 2006,

Vu la demande spécifique de l'OPAC de Dijon au titre de la programmation 2006, relative à l'opération d'extension de la Résidence Internationale Etudiants (RIE) portant sur la création de 100 nouveaux logements, soit 50 agréments PLS,

Il est convenu entre les parties ce qui suit :

Article premier :

Les articles I-3 et II-1 de la convention de délégation de gestion des aides à la pierre du 10 février 2006 sont ainsi modifiés :

- l'objectif triennal de production de logements financés en PLS (prêt locatif social) est porté de 240 à 290 logements,
- l'objectif de production de logements financés en PLS pour l'année 2006 est porté de 80 à 130 logements,
- dans la limite des dotations ouvertes en Loi de finances, le contingent d'agréments PLS alloué au délégataire pour la durée totale de la convention est porté de 240 à 290,
- pour l'année 2006, le contingent d'agréments PLS alloué au délégataire est porté de 80 à 130.

Article 2 :

Les autres dispositions de la convention de délégation de gestion des aides à la pierre du 10 février 2006 sont inchangées.

Article 3 :

Le présent avenant à la convention de délégation de gestion des aides à la pierre du Grand Dijon signée le 10 février 2006 fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture et d'une délibération du Grand Dijon.

Fait à Dijon, le

**Le Préfet de la région de
Bourgogne, Préfet de la Côte d'Or**

**Le Président de la Communauté de
l'agglomération dijonnaise,**

Paul RONCIERE

François REBSAMEN